

## Bulletin d'adhésion

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Code postal :  
Ville :  
Courriel :

### Charte de l'adhérent

Adhérer à l'Association Jardin de Plantes Anticancéreuses c'est :

- S'engager à respecter les statuts de l'association, (disponibles sur demande à l'association ou sur le site Internet).
- S'engager à soutenir l'association dans l'accomplissement de ses principaux objectifs.
- Soutenir l'association par le paiement de la cotisation annuelle.

- Je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'adhésion à l'association Jardin de Plantes Anticancéreuses, et je m'engage à la respecter.
- Je certifie que les informations d'inscription fournies sur ce bulletin sont sincères et exactes.
- Je joins à la présente un chèque de 20 €, à l'ordre de l'association Jardin de Plantes Anticancéreuses, représentant le paiement de mon adhésion pour l'année en cours.

Si vous souhaitez également faire un don, veuillez indiquer ici le montant :  
..... €.

Un reçu fiscal vous sera envoyé en supplément de la confirmation d'adhésion.

**L'association JPAC ayant été déclarée Organisme d'Intérêt Général, toute adhésion ou don peut être déduit de vos impôts à hauteur de 66%.**

Coupon à retourner avec votre règlement à l'adresse suivante :

Adhésion association Jardin de Plantes Anticancéreuses  
Place de l'Évêché  
29250 Saint Pol de Léon  
FRANCE

Fait à ..... le .....  
Signature



ASSOCIATION LOI 1901  
JARDIN DE PLANTES  
ANTICANCÉREUSES

*Déclarée Organisme d'Intérêt Général*

Association Jardin de Plantes Anticancéreuses  
Marie de Saint Pol de Léon  
Place de l'Évêché  
29250 SAINT POL DE LEON  
FRANCE

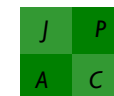
Téléphone : 02 98 29 23 42  
Télécopie : 02 98 29 25 26  
Messagerie : [jardinplantesanticancer@gmail.com](mailto:jardinplantesanticancer@gmail.com)  
Site web : [www.jardindeplantesanticancereuses.com](http://www.jardindeplantesanticancereuses.com)

# JPAC, jardin plantes et cancer

*Appel à l'adhésion et à la générosité*



*Association Loi 1901  
Jardin de Plantes Anticancéreuses*





## L'association

Le projet JPAC est géré par l'Association loi 1901 **Jardin de Plantes Anticancéreuses**, déclarée à la sous-préfecture de Morlaix le 07/08/09 et publiée au Journal Officiel le 26/09/09. Elle a été déclarée **Organisme d'Intérêt Général** le 01/12/09, et permet donc une réduction d'impôt de 66% du montant de vos dons. Les informations et l'expertise scientifiques nécessaires à ce projet sont apportées et validées par un comité composé de scientifiques dont le **Dr. L. Meijer** (directeur de recherches CNRS, et président de la société ManRos Therapeutics, Roscoff), président de l'Association, le **Pr. J. Boustie** (Laboratoire de Pharmacognosie et de Mycologie, Faculté de Pharmacie, Rennes) et le **Pr V. Catros** (Laboratoire de Biothérapies Innovantes, Faculté de Médecine, Rennes), membres du Conseil d'Administration.

Le Bureau de l'Association est composé du Président L. Meijer, le secrétariat est assuré par V. Guen et la trésorerie par A. Favey, tous bénévoles.

Pierre Da Silva, salarié et doctorant au sein de l'Association, assure la communication autour du Jardin de Plantes Anticancéreuses (fascicules, livres, site internet...) ainsi que la gestion et l'organisation des tâches techniques, en collaboration avec G. Sparfel, jardinier bénévole, et des tâches scientifiques en concertation avec le comité scientifique.

## Les Objectifs

L'objectif de ce projet est la création, à St Pol de Léon, **d'un jardin ouvert au public, consacré à la présentation pédagogique des plantes à l'origine de molécules anticancéreuses**. Il permettra de favoriser l'éducation et la communication sur les plantes médicinales, la recherche de molécules bioactives, l'intérêt pharmaceutique de la protection de l'environnement, la démarche scientifique, l'impact des molécules naturelles dans la pharmacopée moderne, l'importance de certaines plantes dans notre alimentation pour prévenir l'apparition de cancers.

Le jardin sera organisé en parcours autoguidé, les plantations étiquetées par une signalétique adaptée et une serre permettra la culture de plantes tropicales.

Le jardin présentera :

- [1] **des plantes dont un produit est actuellement utilisé en chimiothérapie du cancer,**
- [2] **des plantes utilisées comme adjuvants (protecteurs, antioxydants, anti-nauséux),**
- [3] **des plantes aux propriétés anticancéreuses en cours d'investigation,**
- [4] **des plantes alimentaires dont la consommation protège de l'apparition de cancers,**
- [5] **des plantes dont l'utilisation augmente les risques de cancers.**

Le Jardin de Plantes Anticancéreuses sera également un **site d'accueil pour des expositions photographiques temporaires**. Ces expositions seront focalisées sur les plantes, la nature, la protection de l'environnement, la recherche biomédicale, la santé humaine, la médecine, le cancer et d'autres maladies...

## Pourquoi s'investir dans le projet?

L'adhésion à l'association permet de bénéficier d'une invitation à l'inauguration du jardin, de la participation à l'assemblée générale durant l'année de la cotisation.

Le site internet de l'association JPAC '[www.jardindeplantesanticancereuses.com](http://www.jardindeplantesanticancereuses.com)', et le groupe Facebook '[Association Jardin de Plantes Anticancéreuses](https://www.facebook.com/AssociationJardinPlantesAnticancereuses)' vous permet de suivre l'évolution du projet (photos, évènements...), ainsi que d'accéder aux documents officiels (statuts...).

L'ouverture du jardin est prévue pour le courant de l'année 2012, c'est pour cela que nous avons besoin de votre soutien jusqu'à cette date!

Nous vous remercions par avance pour votre générosité et votre aide.

